

Une gestion intégrée des barrages de Haute Vilaine pour optimiser la ressource en eau





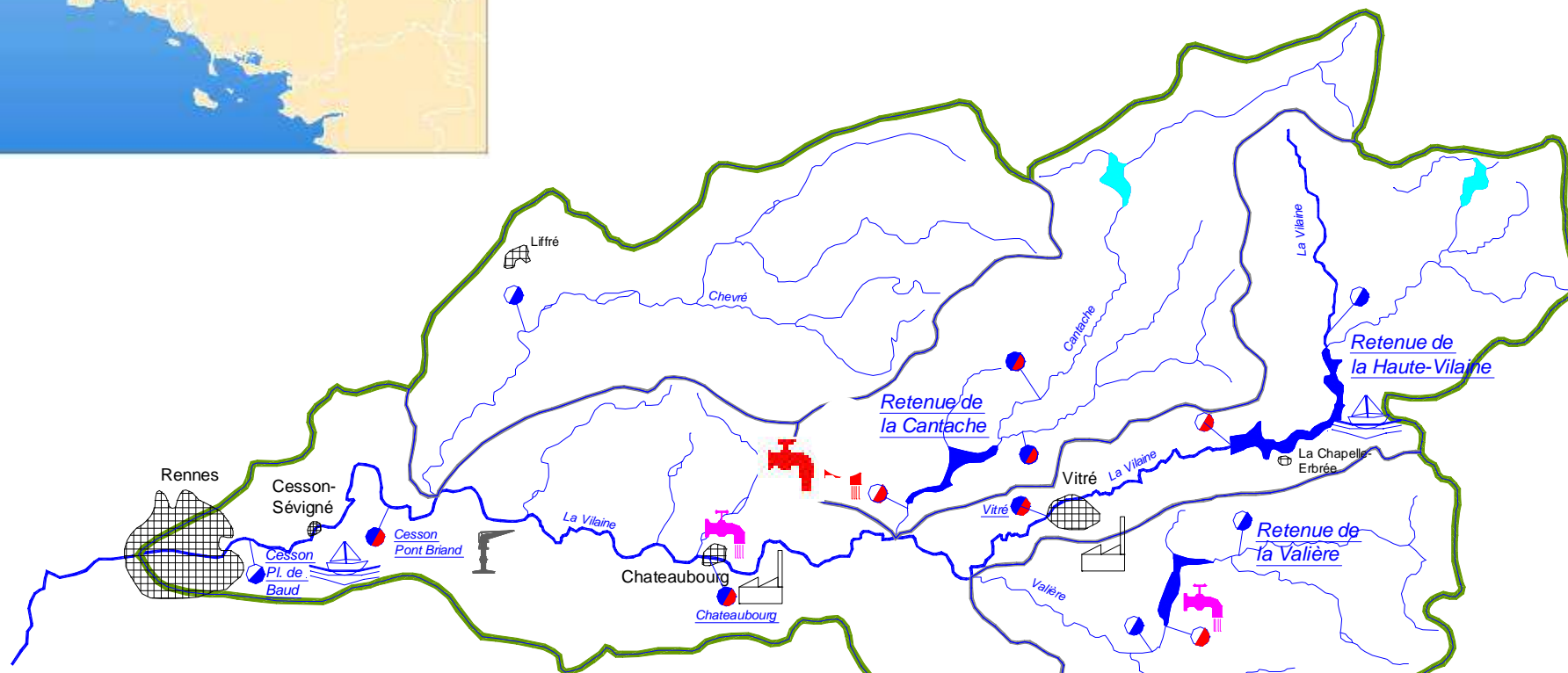
Trois barrages départementaux :

- le barrage de la Valière, mis en eau en 1978, sur les communes de Vitré, Erbrée et Etrelles,
- le barrage de la Haute Vilaine, mis en eau en 1982, sur les communes de La Chapelle-Erbrée, Saint-M'Hervé et Bourgon,
- le barrage de la Cantache, mis en eau en 1995, sur les communes de Champeaux, Montreuil-sous-Pérouse et Pocé-les-Bois.


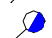
Par simplification, l'ensemble est appelé « les barrages de Haute Vilaine ».



Plan de situation





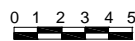
Stations hydrométriques:

-  Conseil Général 35
-  Services de l'état (DDE - DIREN)

-  actuel
-  futur

-  industrie

-  irrigation
-  loisirs nautiques

échelle :  0 1 2 3 4 5km



Les barrages de Haute Vilaine permettent :

- de constituer des réserves d'eau brute pour la production d'eau potable,
- d'assurer un débit minimum en période d'étiage,
- de contribuer à la lutte contre les inondations par écrêtement des crues.

Contraintes réglementaires :

- **la gestion de l'eau :**

- Directive cadre sur l'eau, loi sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne,
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Vilaine,
- Règlements d'eau des barrages et autres arrêtés préfectoraux.



- **la sûreté des barrages :**

- Décret de décembre 2007 et arrêtés pris en application, qui imposent au Conseil général, maître d'ouvrage, de veiller à ce que :

- * une visite technique approfondie soit effectuée au moins tous les deux ans, avec un compte-rendu à transmettre au Préfet,

- * une surveillance régulière et une auscultation des barrages soient réalisées, avec un rapport à transmettre au Préfet au moins tous les cinq ans,

- * une étude de dangers soit réalisée avant le 31 décembre 2014 (avec une mise à jour tous les dix ans).

-> Ces enjeux et contraintes réglementaires impliquent un programme d'investissement proposé sur la période 2009 - 2012

Trois axes d'intervention majeurs :

- **les travaux de sécurisation, de réhabilitation et de modernisation,**
 - ✓ Vidange du barrage de la Cantache : remise à neuf des clapets, étanchéité des ouvrages , curage de la pré-retenue
- **l'entretien des abords dans une logique de développement durable** (43 ha autour du barrage de la Valière, 54 ha autour du barrage de la Haute Vilaine et 110 ha autour du barrage de la Cantache).
- **l'optimisation de la gestion hydraulique,**
 - ✓ supervision, adaptation des stations de mesure de débits
 - ✓ la mise à jour du bilan « ressources / besoins »
 - ✓ développement d'un outil d'aide à la décision